

# CEMO AMO

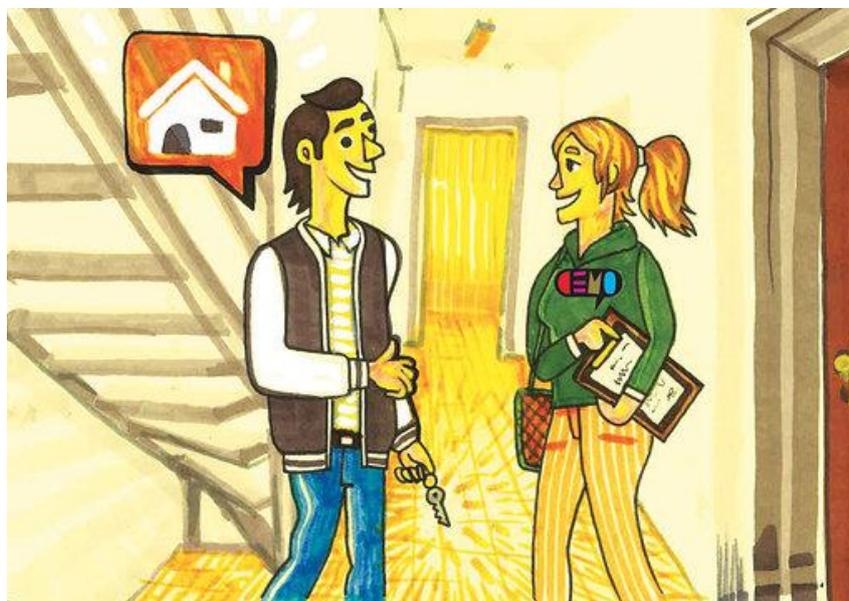
Centre d'Education en Milieu Ouvert Asbl

## Le KAP – Kot Autonome Provisoire

*Un projet particulier d'accompagnement des jeunes à l'autonomie développé par le CEMO AMO*

### Rapport d'activités 2019

*« Le KAP : Un dispositif à la croisée des chemins »*



**CEMO AMO**

**Centre d'Education en Milieu Ouvert Asbl**

86, rue de Parme, B-1060 Bruxelles

T. +32 (0)2 533 05 60, F. +32 (0)2 533 05 69

cemo@cemoasbl.be, [www.cemoasbl.be](http://www.cemoasbl.be), [www.facebook.com/CEMOasbl](https://www.facebook.com/CEMOasbl)

Bienvenue dans notre rapport d'activité 2019,

A la lecture de ces quelques pages, vous pourrez découvrir différents éléments marquants de cette dernière année.

Ce rapport se déclinera en deux parties.

Dans la première partie, intitulée « *le KAP en quelques chiffres* », vous prendrez connaissance de plusieurs tableaux statistiques. Nombre de candidats qui ont pu bénéficier du projet, durée moyenne d'un passage dans nos unités de logements, taux d'occupation... seront, parmi d'autres, des éléments que nous aborderons dans cette section.

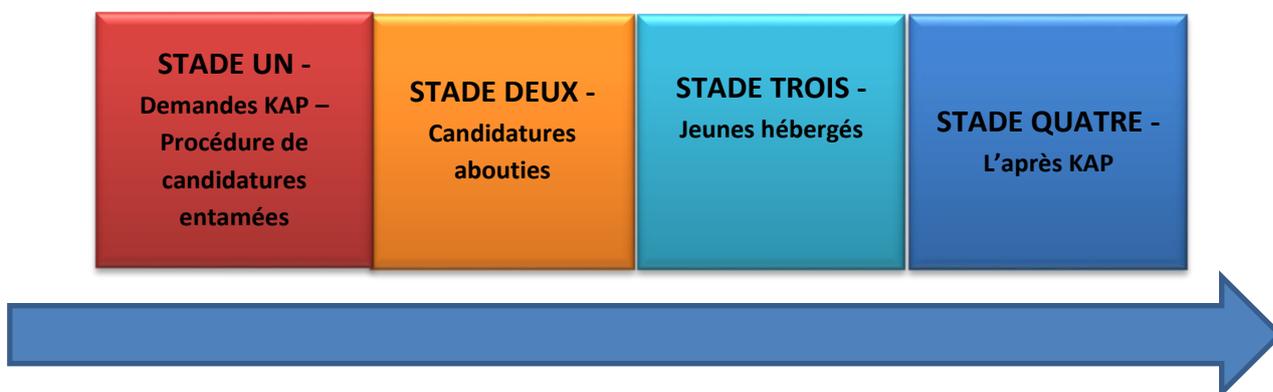
La seconde, intitulée « *le KAP en quelques mots* », nous permettra d'aborder des éléments plus qualitatifs. Les points spécifiques sur lesquels nous avons travaillé en 2019 y seront développés. De manière transversale, cette dernière année, nous nous sommes particulièrement préoccupés de la manière dont nous accompagnons le public visé par le projet. D'une part, nous avons mené une réflexion autour de nos différents outils, et, d'autre part, nous avons envisagé « le KAP » de manière plus transversale. Le parcours du jeune y sera davantage envisagé comme un *continuum*. Entre autres, nous avons réaffirmé l'importance de nos interventions dans la période qui précède le passage par une de nos unités de logement et nous nous sommes également intéressés à celle qui la suit. De plus, à travers notre investissement dans différents groupes de travail intersectoriels, nous avons développé la façon de penser de manière plus globale les réponses à développer autour des transitions problématiques, dont le passage à la majorité. Cette approche plus intégrée nous a, par exemple, poussé à insister sur notre rôle de prévention, à revoir certains de nos outils aidant à la prise d'autonomie, et à travailler en réseau de manière plus importante. Ces différents éléments seront abordés à travers les sections qui découperont cette seconde partie.

« *Le KAP, un dispositif à la croisée des chemins* » est le titre choisi pour ce rapport. En effet, le dispositif aura bientôt 10 ans. Ce dernier, par le public large qu'il vise, nous permet de « faire un bout de chemin » aux côtés de nombreux jeunes en situations d'itinérance et de rupture, dont les trajectoires sont singulières. Le KAP, en tant que projet, a, lui aussi, fortement évolué en 10 ans. Cet anniversaire est l'occasion de réaffirmer notre désir d'individuation et notre volonté que le jeune soit au centre de notre dispositif, en tenant compte de ce qu'il est et des bagages qu'il amène. De ce fait, nous avons voulu laisser aux jeunes une place importante dans cet écrit. Y seront intégrés différentes « vignettes cliniques » et différents « témoignages » qui permettront au lecteur de se rendre compte des réalités qu'ils traversent.

Bonne lecture,  
L'équipe KAP

## Partie une - Le KAP en quelques chiffres

Afin de rendre cette partie la plus lisible possible, nous avons réalisé une ligne du temps basée sur les différentes étapes du parcours d'un jeune passé par le KAP.



Quatre étapes différentes, dans un ordre chronologique, ont été retenues :

La première étape retenue est **la demande KAP**. A cette étape, le jeune entame sa candidature KAP. Les différentes procédures KAP entamées sont reprises dans un tableau spécifique, outil dynamique nous permettant de suivre les différents stades de chacune des candidatures entamées.

La deuxième étape consiste à **la candidature KAP**. A ce moment-là, la candidature du jeune est aboutie. Il remplit l'ensemble des conditions nécessaires à l'entrée et a mené une première réflexion sur les différents points qu'il voudrait mettre au travail s'il entre au KAP (santé, scolarité, travail avec la famille, loisirs, autonomie fonctionnelle, etc.).

Le comité d'accompagnement du projet<sup>1</sup> est ensuite informé des candidatures abouties afin de procéder à la sélection dès qu'une place se libère.

La troisième étape consiste à **l'entrée dans une de nos unités d'hébergement**. Les jeunes y sont suivis sur un temps plus ou moins long, en fonction des évolutions de son projet. Nous utilisons différents outils et canevas qui nous donnent plusieurs informations pertinentes sur les jeunes hébergés et leurs parcours.

La quatrième étape se situe **après le passage au KAP**. Nous recherchons une solution de logement avec les jeunes qui quittent le logement. Nous continuons d'accompagner une

<sup>1</sup> Le comité d'accompagnement KAP prend les décisions importantes concernant le projet en tant que tel, mais aussi concernant chaque jeune. Le comité se réunit pour l'analyse des candidatures. Il se rassemble également quatre fois par an pour évaluer le projet et planifier les grandes avancées. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire l'évaluation de son fonctionnement et du projet. Le comité KAP est un comité composé de trois personnes (le directeur du CEMO, le chargé de projet KAP et un coordinateur du service social du CPAS de Saint-Gilles).

partie de nos jeunes, quelques temps après le passage par nos logements. Nous rencontrons à nouveau tous les jeunes six mois après leur passage au KAP afin qu'ils nous fassent un retour sur le dispositif. Nous avons donc quelques informations pertinentes sur l'évolution de leur situation et les bénéficiaires du dispositif à moyen terme.

### **1.1. Première étape : demandes KAP – candidatures entamées en 2019**

Le KAP vise un public assez large qui constitue l'ensemble des jeunes entre 16 et 25 ans, sans hébergement stable, et en rupture et/ou en crise avec le milieu de vie habituel. Ce tableau reprendra le nombre de candidatures KAP entamées en 2019. Cette partie donnera également des informations plus précises sur l'âge et la situation familiale des candidats.

**Tableau 1 : Nombre de demandes KAP en 2019**

Type de public	Nombre de demandes	Pourcentage arrondi
1. Mineur âgé de 16 à 18 ans	25	24 %
2. Parent mineur âgé de 16 à 18 ans avec enfant(s) ou mineure enceinte	4	4 %
3. Parent âgé de 18 à 21 ans (accomplis) avec enfant(s)	1	1 %
4. Parent âgé de 22 à 25 ans avec enfant(s)	1	1 %
5. Jeune âgé de 18 à 21 ans (accomplis)	61	59 %
6. Jeune âgé de 22 à 25 ans	12	11 %
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>100 %</b>

En 2019, nous avons entamé **104 procédures** d'entrée dans le KAP. Ce chiffre s'approche du chiffre « record » de 2018 et confirme la forte augmentation des demandes que nous avons connue il y a deux ans. Nous retiendrons deux hypothèses pour expliquer cette augmentation. Notre projet KAP, qui permet aux candidats d'avoir accès à une unité de logement avec un accompagnement adapté, répond aux besoins de nombreux jeunes en risque de défaut d'abris. Ces dernières années, nous avons également développé un important travail en réseau. Que ce soit dans le secteur de l'aide à la jeunesse, de l'aide sociale générale, du sans-abrisme ou de la santé mentale, de nombreux partenariats ont été noués. Le dispositif est connu par un nombre d'acteurs importants, qui relayent régulièrement des jeunes de notre

dispositif. Les catégories de public qui entame une procédure sont également dans les grandes lignes similaires à l'année précédente. Nous gardons une proportion importante de catégories de jeunes entre 16 et 21 ans (88 %). Le chiffre de jeunes filles enceintes ou jeunes mamans avec enfant reste, quant à lui, marginal. Nous continuons à recevoir une part de demandes non négligeable de majeurs entre 22 et 25 ans (11 %). Il est important pour nous de rester ouvert à ce public assez large. Même si, *in fine*, au vu de la priorité des critères fixés pour une entrée dans le KAP<sup>2</sup> et des chances plus réduites qu'ils puissent disposer concrètement d'un logement du projet, le processus de candidature a tout son intérêt. Ré-affiliation à un réseau, informations sur les droits et devoirs, orientation éventuelle vers d'autres projets, etc. sont en effet des « effets secondaires » rendus possibles par la procédure d'entrée au KAP.

Les **envoyeurs**, quant à eux, restent très diversifiés. Les candidats sont relayés principalement par le secteur de l'aide à la jeunesse (environ 1/3 des demandes)<sup>3</sup> et l'aide sociale générale – CPAS (1/3 des demandes également). Toutefois, une vue de l'ensemble des différents envoyeurs nous montrera qu'ils se diversifient. Nous noterons qu'une part de demandes sont relayés par le secteur carcéral, celui de la santé mentale et celui de la migration qui semblent ne pas trouver de dispositifs adéquats pour les jeunes qui quittent leurs services. Notons qu'une partie non négligeable des jeunes arrivent à nous via le « bouche à oreille » ou d'anciens jeunes passés par le projet. Ils sont parfois suivis par aucun service. Ne pouvant plus trouver d'aide dans leur entourage et chez leurs proches, ils se tournent vers des services tels que les nôtres. Les raisons qui ont amené ces jeunes à se retrouver dans une situation d'errance sont très diverses (fin de parcours dans une institution, rupture familiale, perte d'un logement, etc.). Nous reviendrons sur ces aspects dans les pages qui viennent.

**Tableau 2 : provenance des jeunes qui entament une candidature KAP en 2019**

Provenance	Nombre	Pourcentage arrondi
<b>Bruxelles</b>	95	91 %
<b>Flandre (dont jeunes « en errance » à Bruxelles)</b>	5	5 %

<sup>2</sup> Une priorité, sans qu'elle soit exclusive, est donnée aux mineurs et aux jeunes majeurs dans la sélection des candidatures.

<sup>3</sup> Selon le rapport sur le mal logement de 2019 réalisé par la fondation Abbé, 26 % des personnes sans domicile nées en France seraient d'anciens « enfants placés », alors que ce public ne représente que 2 à 3 % de la population générale. Ce rapport souligne notamment la problématique des sorties d'institutions, qui sont souvent des « sorties sèches » (sans solution de relogement) et qui peuvent conduire les jeunes « aux portes de la rue ». Des statistiques belges sont inexistantes, certains indicateurs portent toutefois à croire qu'un phénomène similaire existe. Retrieved from <https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-actions/comprendre-et-interpeller/24e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2019>

<b>Wallonie (dont jeunes « en errance » à Bruxelles)</b>	<b>4</b>	<b>4 %</b>
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>100</b>

La majorité des jeunes qui entament une candidature KAP provient de Bruxelles. Une analyse plus précise de la provenance de ceux-ci montre que la majorité d'entre eux vient des quartiers du croissant pauvre<sup>4</sup>. Même si chaque histoire et trajectoire est singulière, ils viennent bien souvent de familles qui cumulent les « handicaps » économiques et sociaux. Beaucoup ont vécu des phénomènes de décrochage scolaire, de violence, de migration ou de discrimination. Une partie importante d'entre eux sont ou ont été suivis par les services de l'aide à la jeunesse. Toutefois, nous rencontrons également une petite partie de jeunes dont la famille a « les moyens ». Ils sont souvent en rupture à la suite de conflits familiaux<sup>5</sup>. Notons également qu'une petite partie non négligeable de ces jeunes vient de l'extérieur de Bruxelles. Lorsqu'ils viennent de Flandre, c'est souvent des communes périphériques de Bruxelles. Ils ont bien souvent un réseau à Bruxelles. Quelques jeunes viennent aussi « en errance » à Bruxelles car ils y ont des connaissances ou des familiers qui peuvent les héberger durant un temps. Nous avons connu quelques rares situations où le jeune n'a aucun lien avec la capitale. C'est souvent le cas lorsqu'il doit se mettre à l'abri et fuir une situation de violence importante qui implique qu'il ne peut pas rester dans son milieu de vie habituel.

**Tableau 3 : demandes KAP – sexe des jeunes qui ont entamé une candidature de 2016 à 2019**

<b>Sexe demandeurs</b> <b>Année</b>	<b>Filles</b>	<b>Garçons</b>	<b>Total</b>
<b>2016</b>	53 - 55%	44 - 45%	97 - 100%
<b>2017</b>	39 - 48%	41 - 52%	80 - 100%
<b>2018</b>	54 - 49 %	55 - 51%	109 - 100 %
<b>2019</b>	50 - 48 %	54 - 52%	104 - 100%

<sup>4</sup> Dans le glossaire du site IBSA (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse), le croissant pauvre est défini de la sorte : « Zone concentrant depuis plusieurs décennies les populations les moins favorisées sur le plan économique. Elle reprend les quartiers en première couronne nord et ouest, qui sont parmi les plus pauvres de la Région bruxelloise et qui forment un croissant autour du centre-ville. Les quartiers de cette zone sont : à l'intérieur du Pentagone, à l'ouest de la jonction nord-midi plus les Marolles; l'est d'Anderlecht et de Molenbeek-Saint-Jean (entre le chemin de fer et le canal); au nord, la commune de Saint-Josse, l'ouest de Schaerbeek et les zones industrielles le long du canal; au sud, le bas de Saint-Gilles et le bas de Forest. » Retrieved from <http://www.ibsa.irisnet.be/glossaire#.VuAUj032bcs>

<sup>5</sup> Souvent, jeune en conflit avec le « beau-père » dans le cas de famille recomposée, jeune rejeté par les familles au vu de son identité sexuelle, etc.

La répartition entre filles et garçons dans les demandes KAP reste plus ou moins similaire, même si celle-ci évolue légèrement en fonction des années. Les chiffres de cette année font apparaître qu’une part légèrement plus importante de garçons que de filles a fait une demande pour entrer dans notre projet. Toutefois, celle-ci ne nous semble pas assez significative que pour en tirer des hypothèses et certaines conclusions sérieuses. Les phénomènes de désaffiliation et d’errance semblent toucher tout autant les jeunes des deux sexes. La manière dont ils vivront un passage en rue ou l’errance peut toutefois être différente en fonction qu’il s’agisse d’une fille ou d’un garçon. Certaines filles, passées par le dispositif, ont souligné les nombreuses difficultés et violences vécues en rue, ce qui les ont poussés à se « mettre en sécurité ». Nous retenons également qu’en 2019, nous avons de nouveau rencontré quelques jeunes « *en phase de changement* » qui vivent des difficultés en famille et se retrouvent dans une situation de sans-abrisme<sup>6</sup>. Discriminés, ils ont des difficultés à trouver leur place dans les structures classiques d’hébergement. Il sera intéressant d’approfondir ce phénomène dans nos prochains diagnostics sociaux.

## **1.2. Deuxième étape : candidatures KAP abouties en 2019**

**Tableau 4 – Candidatures abouties de 2017 à 2019**

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Rapport nombre de candidatures abouties/demandes totales</b>	29/80	37/109	22/104
<b>Pourcentage</b>	36 %	34 %	21 %

La gestion du processus de candidature au KAP est un travail chronophage. L’équipe KAP y investit beaucoup de temps et d’énergie, au vu des « bénéfices secondaires » que cette candidature peut apporter au jeune (accrochage du jeune, meilleure connaissance de ses droits, création d’un réseau autour de lui, etc.), même s’il n’aboutit pas *in fine* sur une place dans un logement. Sur les 104 jeunes ayant entamé la procédure de candidature KAP en 2019, 22 ont pu aboutir et ont effectivement pu être pris en compte pour une entrée dans le KAP<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Selon de nombreux experts, la part des jeunes LGBTQIA+ serait en augmentation dans le public sans-abri, que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord. Un projet appelé « Le Refuge » a vu le jour dernièrement à Bruxelles. [https://www.rtb.be/info/regions/detail\\_bruelles-un-refuge-pour-jeunes-lgbt-chasses-du-domicile-familial-ouvrira-en-juillet?id=9911560&utm\\_source=rtbinfo&utm\\_campaign=social\\_share&utm\\_medium=twitter\\_share](https://www.rtb.be/info/regions/detail_bruelles-un-refuge-pour-jeunes-lgbt-chasses-du-domicile-familial-ouvrira-en-juillet?id=9911560&utm_source=rtbinfo&utm_campaign=social_share&utm_medium=twitter_share)

<sup>7</sup> Celle-ci consiste en trois rendez-vous. Une première « prise d’informations » sur le KAP. Puis, la « demande KAP » où l’on vérifie si le jeune entre dans les conditions nécessaires à une entrée au KAP. Pour finir par la « candidature KAP » où l’on travaille autour du projet personnel du jeune.

Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes. Une analyse plus précise « candidature par candidature » permettra d’amener quelques éléments d’analyse. Jeunes avec qui on ne parvient plus à entrer en contact, jeunes ayant trouvé une place dans un autre dispositif, jeunes dont les conflits familiaux s’apaisent, difficultés de débloquent un revenu de l’aide à la jeunesse ou d’un CPAS... Les raisons qui expliquent ce chiffre sont très diverses<sup>8</sup>. On le voit, pour une partie non négligeable des jeunes, la candidature n’aboutit pas pour des raisons plutôt positives, et parfois grâce à notre intervention. Les autres, toutefois, nous inviteront à faire évoluer dans les mois qui viennent certains aspects de notre procédure d’entrée et à continuer le développement de nos liens avec les institutions de l’aide à la jeunesse et les CPAS afin de faciliter l’obtention d’un revenu. Notons également que plusieurs candidatures, entamées en 2019, vont aboutir début 2020.

### **1.3. Troisième étape : jeunes entrés dans une de nos unités d’hébergement en 2019**

Sur les 22 candidatures abouties, seule une partie des jeunes a pu être admise dans les hébergements KAP. Effectivement, 11 entrées ont été dénombrées en 2019<sup>9</sup>. Cela signifie donc qu’environ 50 % des jeunes qui font une candidature rentrent *in fine* dans un logement. Ce taux est similaire par rapport aux autres années. Malheureusement, le nombre limité de logements KAP ne permet pas de répondre à l’ensemble des demandes, ainsi que la taille et la forme du projet (8 logements de transit et 3 logements longs termes). Une partie des jeunes, dont la candidature sera aboutie, ne sait jamais entrer dans le dispositif KAP vu le manque de places offertes. Au vu de ce constat, nous envisageons de pouvoir augmenter le nombre d’unités de logements proposés par le KAP dans les années qui viennent. Nous espérons également que d’autres projets similaires au nôtre puissent voir le jour. Toutefois, nous tentons d’accompagner les jeunes non retenus vers d’autres solutions de logement si le jeune en est demandeur, et qu’il n’est pas déjà accompagné par un autre service. Nous continuons de déplorer le manque de services et projets adéquats pour accompagner ce public, même si certaines structures sont en train de se créer.

### **Tableau 5 : catégories des jeunes hébergés dans le projet en 2019 (âge pris en compte lors de leur entrée au KAP)**

---

<sup>8</sup> D’autres, dont le conflit familial s’est apaisé en cours de candidature, ont choisi de retourner en famille (3 jeunes) ou de se réinstaller en couple (1 jeune). Une partie d’entre eux (6 jeunes) n’étaient pas demandeurs du type d’accompagnement proposé au sein du KAP et ont donc mis fin à la procédure. Notons encore la difficulté d’avoir accès à un revenu, notamment les jeunes mineurs (2 jeunes) et la non-adéquation de notre dispositif, qui n’est pas assez contenant à certains profils de jeune (2 jeunes).

<sup>9</sup> Attention, il faut noter que, dans ces 11 entrées, ont été comptabilisés les 2 jeunes qui sont passés du KAP transit au KAP long terme (unités de logement disponibles à la fin du transit pour les jeunes n’ayant pas trouvé de solution et encore en besoin d’accompagnement) durant l’année 2019. En réalité, 9 nouveaux jeunes sont entrés cette année. 2 sont également à prévoir en début 2020.

Au total, 18 jeunes (plus 1 enfant) ont été hébergés en 2019 au sein du projet KAP. Pour ce tableau, nous avons pris en compte l'âge du jeune à l'entrée dans le dispositif.

Type de public	Nombre de jeunes hébergés	Pourcentage arrondi
1. Mineur âgé de 16 à 18 ans	5	28 %
2. Parent mineur âgé de 16 à 18 ans avec enfant(s) ou mineure enceinte	1	5 %
3. Parent âgé de 18 à 20 ans avec enfant(s) –	0	0 %
4. Parent âgé de 22 à 25 ans avec enfant(s)	0	0%
5. Jeune âgé de 18 à 21 ans (accomplis)	12	0 %
6. Jeune âgé de 22 à 25 ans	0	67 %
<b>Total</b>	18	100

Ce tableau montre que le KAP accueille principalement des jeunes entre 16 et 21 ans accomplis. Nous travaillons de manière plus spécifique la question de la transition vers l'âge adulte. « *Comment fluidifier ces parcours et éviter les ruptures et "l'errance institutionnelle", plus particulièrement avec les jeunes les plus abîmés ?* » est une question centrale à notre projet. Depuis quelques années, et grâce à une meilleure collaboration avec les services de l'aide à la jeunesse, nous accueillons un taux un peu plus important de jeunes mineurs, même si les jeunes majeurs restent majoritaires. Peu de jeunes de la catégorie « 22-25 ans », qui est non prioritaire, intègrent le projet. Nous souhaitons toutefois que le projet reste ouvert à ces jeunes. Le tableau suivant nous permettra d'affiner des chiffres et de les comparer avec ceux des années précédentes. Celui-ci fera ressortir deux données. Tout d'abord, nous avons accueilli, ces douze derniers mois, un nombre moins important de filles que de garçons, au contraire des autres années. Un nombre plus important de candidatures de garçons ont abouti. Nous n'avons pas d'explication objective à ce fait. Ensuite, nous avons accueilli un nombre très légèrement inférieur de jeunes au sein du dispositif, en comparaison avec les années précédentes. Nous avons, en effet, connu un peu moins de mouvement dans les maisons que lors d'autres années, notamment parce que nous avons été attentif à ce que chaque jeune qui sorte ait une solution pérenne de relogement.

**Tableau 6 : taux d'occupation des appartements en 2019**

Nom de la structure	Jours d'occupation/total jours	Taux d'occupation
<b>KAP PARME – 4 unités</b>	1359/1460	93 %
<b>KAP LEON – 4 unités</b>	1265/1460	87 %
<b>KAP CRICKX – 2 unités</b>	666/730	91 %
<b>KAP MERODE – 1 unité</b>	365/365	100 %
<b>TOTAL</b>	3655/4015	91 %

En courant d'année 2014, nous avons revu notre procédure d'entrée dans le KAP<sup>10</sup> afin de réduire les délais entre un départ et une nouvelle admission. Il était en effet important de réduire au maximum le vide locatif, mais il est cependant important de préciser qu'il y a parfois la nécessité d'une intervention dans le logement pour une remise en état. Au total, nous pouvons donc constater que sur l'ensemble des onze unités dont nous disposons en 2019, nous avons atteint un taux d'occupation de 91 %. Ce taux similaire d'année en année prouve une fois de plus l'efficacité de cette procédure.

#### **1.4. Quatrième étape : le post-KAP**

Nous avons connu 11 sorties en 2019.

Types de « solutions » trouvées	Nombre de jeunes
<b>Vers un logement stable de type appartement ou kot</b>	7
<b>Vers une maison ou un centre d'accueil</b>	0
<b>Retour chez les parents ou un membre de la famille</b>	3
<b>Retour « en errance »</b>	1
<b>Total</b>	11

C'est un des résultats intéressants de cette année. Nous avons trouvé une solution stable de logement pour une partie importante des jeunes passés par le dispositif. Installation dans un kot ou un appartement, retour en famille ou chez un membre de la famille, projet de couple, etc. Nous avons tenté au maximum que les bénéficiaires aillent vers un projet qui leur convient

<sup>10</sup> Voir rapport d'activité KAP 2014. A titre d'exemple, il s'agit de la possibilité de recevoir une nouvelle demande et de démarrer l'analyse de la candidature à tout moment sans attendre qu'une place se libère ; nous ne fonctionnons plus sur base d'appel à candidatures.

pour le futur. Pour ce faire, nous avons développé plusieurs outils (guide logement, formation autour de la recherche logement, etc.) et, dans certains cas, nous avons envisagé une courte prolongation au-delà de la durée maximale d'un an dans le projet.

A noter également que, depuis 2017, trois de nos onze unités de logement sont également devenues un projet d'accès durable au logement (« KAP long-terme »). Comme pour le suivi post-KAP, nous y envisageons une période de transit de maximum 6 mois avant de signer un bail d'un an avec le jeune, renouvelable deux fois. Ces structures sont l'occasion de proposer un logement aux jeunes qui n'auraient pas trouvé une solution à la fin de leur projet dans le transit et qui ne se sentent pas encore tout à fait prêts pour vivre seuls. Deux de ces unités se sont libérées au cours de l'année 2019. Deux jeunes encore présents dans le transit ont donc pu en bénéficier.

La problématique de l'accès à un logement décent et accessible reste un problème important à Bruxelles. La durabilité du projet du jeune est un principe important pour nous. Au vu de l'état du marché du logement bruxellois, et afin d'avoir un projet réellement émancipatoire et de mieux répondre à la demande, il nous semble nécessaire de développer un rôle de capteur de logement et de s'insérer dans les réseaux de capteurs logements qui existent (Bru4home, l'ilot, etc.). Nous espérons donc pouvoir, dans le courant de l'année qui vient, créer de nouvelles unités de logement.

Il est également important de noter que, depuis quelques années, nous envisageons également qu'un suivi post-KAP puisse se faire, si le jeune en est demandeur et si son nouvel habitat n'est pas trop éloigné de nos bureaux. Ce suivi post-KAP a une durée de 6 mois environ et vise à créer un réseau autour du jeune là où il se trouve.

Malheureusement, suite au non-respect de certains points du ROI, qui avaient pour conséquence de mettre en danger les autres locataires, notre service, en accord avec les AIS avec lesquels nous travaillons, a dû mettre fin au projet de deux jeunes en 2019. L'un des deux est retourné dans une situation d'errance, l'autre est retourné vivre chez un membre de sa famille, ce qui n'était pas son premier choix. Il n'a pas souhaité continuer un accompagnement avec le CEMO.

## **1. Le travail en réseau**

**Le KAP est un dispositif innovant en évolution permanente à la frontière entre plusieurs secteurs. Nous sommes régulièrement amenés à présenter notre dispositif et/ou à échanger autour de nos constats lors de rencontres avec des partenaires. Ces différents moments nous permettent de créer du réseau afin de faire évoluer le projet et le travail d'accompagnement autour des jeunes, de porter et faire évoluer certains de nos constats, ainsi que de soutenir la mise en place de projets similaires au nôtre.**

### 1.1. Participation à différentes coordinations et groupes de réflexion

#### 1.1.1. Groupe de travail intersectoriel « Jeunes en errance »

Ce groupe de travail intersectoriel, initié par le Forum - Bruxelles contre les inégalités, s'est mis en place à la suite d'une rencontre entre différents services préoccupés par la question du sans-abrisme chez les jeunes. *« Comment permettre une meilleure articulation entre nos secteurs et nos services pour fluidifier la trajectoire des jeunes vers l'autonomie ? »* est une question qui traverse les préoccupations de ses membres. Que ce soit à travers la mise en place d'un centre d'accueil de jour pour jeunes en situations d'errance, la mise en place d'actions de sensibilisation, ou le développement de travaux de recherche, ce groupe a pour objectif de mettre en place des actions qui contribuent à la fin du sans-abrisme chez les jeunes.

#### 1.1.2. Ligue Francophone Bruxelloise pour la Santé Mentale – groupe « Jeunes en transition » et interventions « Ados en errance » et « Trauma et adolescence »

Le groupe « Jeunes en transition » de la ligue de santé mentale réunit les acteurs de soins en santé mentale concernés par un public de jeunes adultes et par les enjeux liés au moment de la « passation » entre les différents services adolescents-adultes. Les réunions sont l'occasion de rassembler et de générer des contenus théoriques et cliniques, de définir des besoins spécifiques ou encore de mutualiser les forces engagées.

Nous participons également aux deux interventions de « la ligue » autour des questions de l'errance chez les adolescents et du trauma. Celles-ci mélangent différents services et secteurs et ont, pour points de départ, des situations cliniques. Le groupe y fait ressource et permettra de multiplier les regards et les clefs de lecture autour de situations qui le préoccupent. L'inscription dans ce réseau permet également de mieux appréhender les réalités de chacun et d'envisager une meilleure prise en charge globale des bénéficiaires.

#### 1.1.3. Groupe logement du CPAS de Saint-Gilles

Le CEMO, à travers son projet KAP, est régulièrement confronté à différentes thématiques en lien avec la question du logement. La participation à cette coordination nous permet d'être

au fait des dernières évolutions de ce secteur. Les échanges plus informels, la découverte de projets innovants ou la rencontre d'experts y justifient notre présence.

## 1.2. Rencontres de services partenaires

Lors de cette année 2019, nous avons été amenés à rencontrer et à échanger autour du KAP avec différents partenaires. Ces rencontres vont dans la logique de réseau, qui est centrale au projet éducatif du KAP. Ces partenaires viennent de secteurs très variés, tels que le logement, le sans-abrisme, l'aide à la jeunesse, l'aide sociale générale, etc.

Voici une liste non exhaustive des partenaires rencontrés :

Point Jaune (Action en Milieu Ouvert, rencontre autour de notre diagnostic social), Le CASMMU (Habitation protégée, rencontre autour de notre diagnostic social), Dune (rencontre autour de notre diagnostic social), Abaka (PEP, rencontre autour de notre diagnostic social, intervision « Ados en errance », groupe de travail en commun « Jeunes en errance »), Diogène (travail de rue, rencontre autour de notre diagnostic social), Samusocial (sans-abrisme, rencontre autour de notre diagnostic social), Bru4home (capteur logement, développement d'un partenariat), Mikado (Action en Milieu Ouvert, Marche-En-Famenne), La Maison de l'adolescent - MADO Sud (Service jeunesse, création d'un partenariat), La Maison de l'adolescent - MADO Nord (Service jeunesse, création d'un partenariat), Service Habitat accompagné du CPAS de Saint-Gilles (Service CPAS, mise en place de formation en commun), Service Jeunesse du CPAS d'Ixelles (Service CPAS, création d'un partenariat), Service jeunesse du CPAS d'Evere (Service CPAS, création d'un partenariat), Service logement du CPAS de Molenbeek – projet Ekla (Service CPAS, mise en place d'un partenariat), le rassemblement wallon de lutte contre la pauvreté (association de lutte contre la pauvreté, échange autour de nos constats), LE FORUM - Bruxelles contre les inégalités (association de lutte contre la pauvreté, travail en commun « groupe jeunes en errance »), L'ilot (Maison d'accueil, travail en commun « groupe jeunes en errance »), le Méridien (Service de Santé Mentale, travail en commun « groupe jeunes en errance »), Sos Jeunes (Action en Milieu Ouvert, travail en commun « groupe jeunes en errance »), Foyer du Sud (logement, mise en place d'un partenariat), Relogeas (logement, échange autour de nos pratiques), AIS Verhaegen (AIS, évaluation de notre partenariat), AIS Logement Pour Tous (AIS, évaluation de notre partenariat), AISE (AIS étudiante, création d'un partenariat), Convivial (mouvement d'insertion des Réfugiés), Pag Asa (association pour la victime de la traite humaine, mise en place d'un partenariat), le Tamaya/Tamaris (Service Résidentiel Spécialisé), L'Olivier (Services Résidentiels Généraux), le Home Juliette Herman, Mentor Escale (centre de guidance pour jeunes exilés), Promo Jeunes (Action en Milieu Ouvert, échange autour de nos constats), Caritas (initiatives locales d'accueil), Les Sentiers (Service d'Accompagnement Socio-Educatif, réalisation de capsules vidéos présentées dans le cadre du forum de l'aide à la jeunesse), Habitat et Rénovation (réseau habitat, mise en place de formations pour les jeunes), CAFA (réseau habitat, mise en place de formation pour les jeunes), etc.

### 1.3. Participation à des colloques, journées d'étude, forum

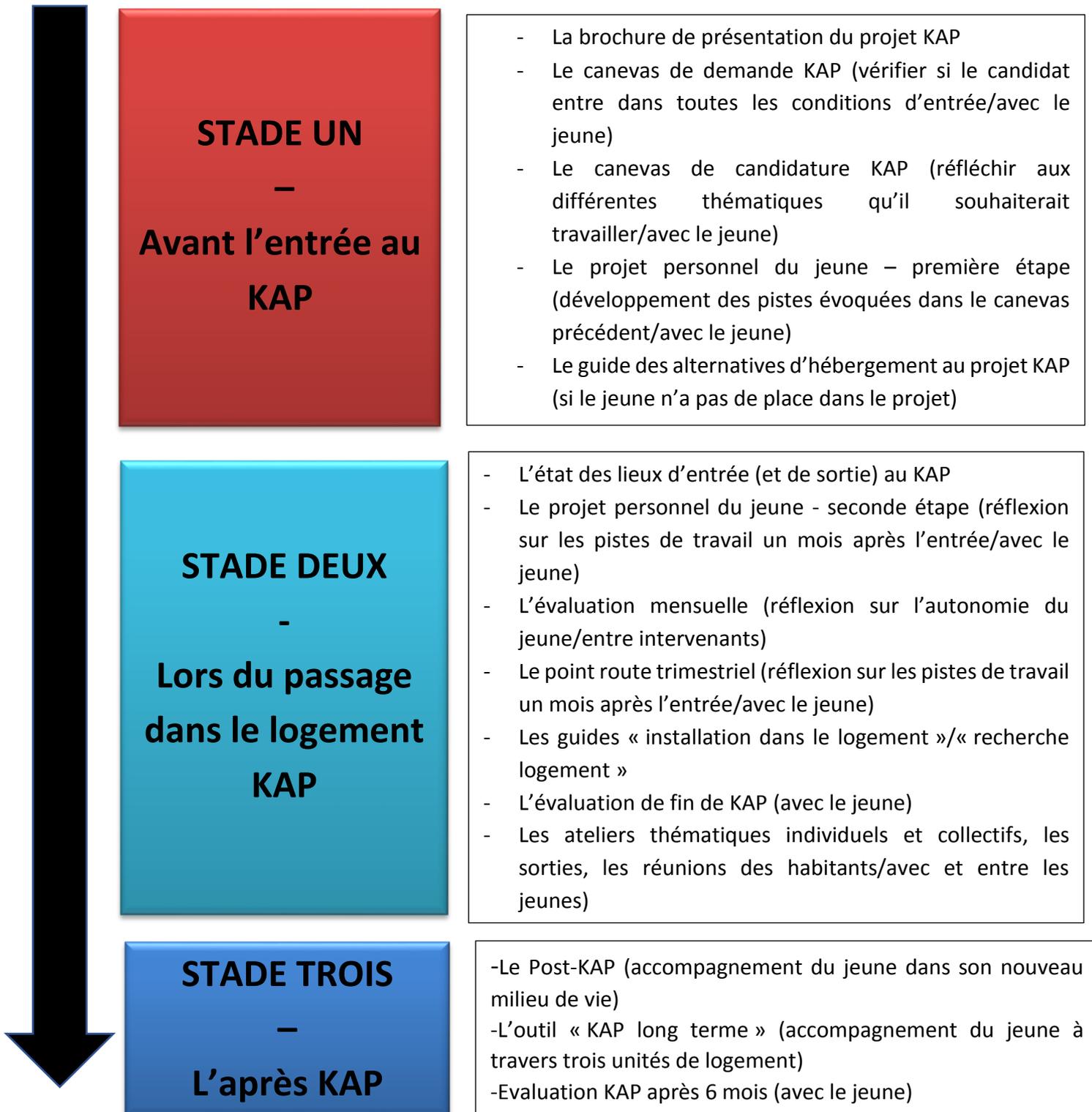
L'équipe KAP a eu l'occasion de présenter le projet et les réflexions qui en découlent à plusieurs reprises en 2019 :

- 17/10/2019 – Journée mondiale de lutte contre la pauvreté à Namur.
- 20/11/2019 – Présentation du KAP et des résultats de la recherche-action « *Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse* », à la Marlagne, à Namur.
- 29/11/2019 – Présentation dans le cadre du colloque de la fédération BICO, à Bruxelles.
- 12/12/2019 – Présentation des outils développés dans le cadre du KAP au Forum de l'aide à la jeunesse, à la Tricoterie, à Bruxelles.

## 2. Les outils pour aider les jeunes à la prise d'autonomie

**Cette année 2019 a été marquée par un investissement de manière plus importante dans nos suivis individuels. Nous avons décidé, en début d'année, de revoir l'ensemble de nos outils afin qu'ils soient plus parlants et en cohérence avec le nouveau projet éducatif (anciennement, « pédagogique ») écrit dernièrement. A la relecture de ces différents outils, nous avons constaté qu'il nous manquait certains points de repères lors de certains moments de l'accompagnement. Nous avons donc créé deux « guides » afin de soutenir les jeunes dans l'installation au KAP et les aider dans la prise d'autonomie.**

**Dans cette partie, vous découvrirez une ligne du temps reprenant les différents outils que nous utilisons lors d'un accompagnement, ainsi que deux vignettes afin d'illustrer le travail d'accompagnement réalisé.**



## **Situation de Tristan**

Suite au divorce et au désinvestissement de ses parents à son égard, Tristan a été placé très jeune. Il s'en est suivi un long parcours institutionnel (placement, internat, hôpital psychiatrique, IPPJ). Tristan a été très vite déscolarisé et n'a pas terminé sa troisième secondaire.

A sa majorité, Tristan s'est retrouvé seul. Il vivait dans un appartement, mais celui-ci a brûlé et il a perdu son emploi de serveur dans la foulée. Tristan s'est donc retrouvé sans logement et sans ressources financières et a dû se « débrouiller », être hébergé à droite à gauche, chez des amis, ou contraint de dormir à la rue. Il souffrait de différents problèmes de santé qu'il ne pouvait pas prendre en charge, faute de moyens. Tristan s'était déjà lancé dans divers projets, mais il avait beaucoup de mal à s'inscrire dans un processus à long terme, et donc à les finaliser. Sa situation instable au niveau du logement rendait difficile l'aboutissement de ses démarches. Tristan nous a été orienté par le CPAS de Saint-Gilles où il était suivi. Il avait 19 ans.

Il a pu intégrer un logement KAP et une relation de confiance s'est rapidement développée avec ses intervenants. Le projet a pu lui apporter la stabilité et la sécurité nécessaire pour arriver au bout d'une formation qualifiante. Il a pu prendre en charge ses soins de santé, bénéficier d'une guidance budgétaire pour gérer ses dettes. Il a pu également être sensibilisé à différents aspects inhérents à l'occupation d'un logement. Aujourd'hui, après 9 mois dans le KAP, il envisage de trouver un Kot ou un studio à Bruxelles et de poursuivre ses différents projets.

## **Situation de Lisa**

Lisa est une jeune fille de 18 ans. Son parcours est mouvementé ; placée à l'âge de 10 ans, elle a connu divers placements. Malgré les problèmes et tensions avec sa famille (ses parents qui se sont séparés et ses frères et sœurs qui ont également été placés), Lisa a toujours gardé contact avec celle-ci.

Lorsqu'elle vient poser sa candidature pour le projet KAP, elle dit en avoir marre des institutions et de l'autorité des éducateurs. Elle souhaite se servir du dispositif du KAP car elle dit avoir encore besoin d'accompagnement et ne se sent pas capable de vivre seule dans un appartement.

Les premiers mois au KAP, Lisa reste dans son appartement, fume du cannabis, joue à la console toute la journée et filtre les rendez-vous. Au bout de six mois, ses intervenants la découvrent transformée. Lisa explique que cela fait quelques semaines qu'elle va travailler en black avec son beau-père dans un café/restaurant. Son rythme quotidien est modifié : elle doit se lever tôt, elle va dormir tôt, elle gagne de l'argent et elle fume beaucoup moins de cannabis. Elle a trouvé du sens à ce changement et dit se sentir mieux dans sa peau. Elle ne fait pas de courses et ne cuisine pas, elle mange tous les matins et tous les soirs dans sa famille, mais tient toujours à occuper son appartement et à rentrer dormir chez elle car elle est consciente que des conflits peuvent facilement émerger au sein de son cercle familial.

Au niveau communautaire, au sein de la maison, elle ne cherche pas à rentrer en contact avec ses voisins, ne participe pas à la réunion mensuelle des habitants et ne souhaite pas participer aux sorties de groupe proposées par les travailleurs du projet KAP. Cela ne l'intéresse pas.

Lisa est toujours en demande d'accompagnement. Cependant, les rendez-vous formels dans un bureau l'énervent. Ses intervenants lui proposent alors des rendez-vous plus informels, comme d'aller boire un soft ou un café dans un bar et elle insiste d'ailleurs pour leur payer la boisson. Elle dit se rendre compte de la valeur de l'argent parce qu'elle le gagne en travaillant et ne le reçoit pas uniquement via son RIS du CPAS.

Plus tard, dans son propre logement, elle se décidera à avoir un emploi rémunéré et fera une demande d'article 60 au sein du CPAS. Elle continuera à donner des nouvelles à ses intervenants du CEMO.

### **3. Le travail de réflexion et de recherche**

**Le KAP est révélateur des difficultés vécues par des jeunes et en miroir, les réponses qui sont construites. Nous travaillons de manière continue sur une série de réflexions et de constats, en lien avec la réalité vécue par notre public. Ce processus réflexif, qui s'inscrit dans le travail communautaire de l'AMO, se fait parfois en interne à notre équipe, mais bien souvent en partenariat avec d'autres. Vous découvrirez ici une brève présentation de plusieurs thématiques que nous développons actuellement.**

**Les jeunes dits « incasables » – Thématique intégrée au diagnostic social 2017-2020 de l'AMO - *Il (leurs) manque une case ? A la rencontre des services qui travaillent avec les jeunes dits incasables***

Au sein du CEMO, plus spécifiquement autour des mises en autonomie (projet KAP), nous observons certains jeunes « en errance » qui ne trouvent pas leur place dans les dispositifs sociaux existants. Certains d'entre eux sont pourtant prévus pour ces jeunes, ils semblent toutefois ne pas répondre à leurs besoins. Ce public se retrouve parfois dans une désaffiliation par rapport aux structures de socialisation traditionnelle. Ils sont hors du réseau d'accompagnement ou au contraire avec une multitude d'intervenants autour d'eux sans une véritable concertation dans leur plan d'action. Ils se construisent dans les marges et viennent interroger les systèmes d'aide sociale en général. Ce constat que nous faisons depuis plusieurs années méritait d'être creusé. En effet, le travail que nous avons réalisé puise ses fondements dans « l'empirie ». À partir de différents lieux d'observation « au plus proche des acteurs », synonyme d'une approche « par le bas », nous avons observé et rendu compte de la manière dont ce problème se pose. En effet, ce travail d'enquête a pour base principale différentes sources de données : les discours de différents acteurs sociaux de différents secteurs en lien avec la problématique<sup>11</sup>, le regard que certains jeunes parfois catégorisés comme « incasables » portent sur leur propre situation, ainsi qu'un regard introspectif sur les actions que nous menons avec ce public. L'analyse des données a été rendue possible par un croisement de ces différents « points de vue ». Grâce à ce travail, nous avons pu faire émerger

---

<sup>11</sup> Diogène (travail de rue), Samusocial (sans-abrisme), Point Jaune (Action en Milieu Ouvert – aide à la jeunesse), le CASMMU (Habitation protégée - psychiatrie), Dune (toxicomanie), Abaka (PEP – aide à la jeunesse) ont été rencontrés dans ce cadre.

et décrire différents mécanismes à l'œuvre. Ceux-ci nous permettent également de faire un lien avec « le terrain » et les pratiques des acteurs qui rencontrent ces jeunes. Mise à distance des catégories, renforcement de l'aspect préventif, mise en place de dispositifs moins stigmatisants, développement de réseaux interconnectés, co-construction des réponses avec le public qu'elles ciblent... Différentes recommandations terminent cet écrit. Qu'il soit travailleur de terrain et/ou décideur, le lecteur, tel qu'il soit, pourra y puiser certaines suggestions qui favoriseront l'émergence de réponses plus adaptées et une meilleure prévention de ce type de situation. Par effet domino et de manière dynamique, il sera également moteur des évolutions des propres actions de notre service.

### **Mise en place de focus-groupes autour des trajectoires des jeunes vers l'autonomie – Groupe « Jeunes en errance »**

Le groupe de travail intersectoriel « Jeunes en errance », coordonné par le Forum - Bruxelles contre les inégalités, a mis en place un travail de récolte de la parole des jeunes cette dernière année. Plus de soixante jeunes ont été rencontrés, à travers l'organisation de différents focus-groupes, dans différents lieux où on retrouve ces jeunes, dont le CEMO. Ce travail coordonné par la chercheuse Bénédicte De Muylder (Saint-Louis) a permis l'émergence de différents témoignages et réflexions sur les réalités vécues par ces jeunes. Le rapport à la famille ou à l'école, les relations avec les services de l'aide à la jeunesse, le manque d'accès à un logement, la vie de débrouille, la situation particulière des filles en rue, etc. Différentes thématiques sont ressorties de ces rencontres. Cette analyse a donné lieu à un rapport et a été la base de la création de capsules vidéo réalisées avec les jeunes qui seront projetées sur les réseaux sociaux et lors des jeudis de l'hémicycle du parlement bruxellois en début d'année 2020. Elles permettront de sensibiliser différents publics aux réalités vécues par les jeunes en rue. *In fine*, le groupe de travail « Jeunes en errance » vise une amélioration des outils à destination des jeunes bruxellois, ainsi qu'une évolution des politiques publiques à destination du public qui nous préoccupe.

Outre ces deux thématiques, le CEMO participe régulièrement à différentes études et différents travaux de recherche. Cette année, nous avons, par exemple, collaboré à la recherche-action « *Autonomie et logement des jeunes dans le secteur de l'aide à la jeunesse* » réalisée par RTA, ainsi qu'à une recherche réalisée par *Child focus* autour de la prostitution et des jeunes. Nous sommes régulièrement sollicités par des étudiants, réalisant des mémoires ou travaux de fin d'étude dans le domaine des sciences sociales, pour leur faire part de notre expérience.

#### 4. Le projet d'année 2020

Notre dispositif d'accompagnement à l'autonomie existe depuis près de 10 ans. L'évaluation en est continue. Chaque année, nous tentons de l'améliorer. A travers différents moments d'évaluation, l'équipe CEMO, ainsi que les jeunes passés par le projet, sont amenés à apporter leurs réflexions sur notre dispositif, ce qui constitue les grandes pistes de travail pour l'année à venir. Dans ce chapitre, vous prendrez connaissance des différents « chantiers » qui rythmeront l'année à venir.

<b>Chantier KAP 2020</b>	
<b>Chantier KAP un - Poursuite du développement quantitatif</b>	<p>Nous l'avons évoqué dans les statistiques de ce rapport. L'offre de logement KAP ne répond pas à l'ensemble des demandes que nous recevons. En 2019, plusieurs pistes concrètes que nous avions n'ont malheureusement pas pu aboutir. Nous imaginons ouvrir de nouvelles unités de logement au cours des années qui viennent. Pour ce faire, nous devons arriver à « capter de nouveaux logements ». Nous envisageons disposer de 3 à 4 nouvelles unités de logement en fin d'année prochaine. Pour ce faire, nous développerons différents moyens. L'investissement dans des groupes de capteur logement, le développement de notre partenariat avec les Agences Immobilières Sociales avec lesquelles nous travaillons, une attention particulière à avoir par rapport à toutes les opportunités possibles sont des pistes que nous poursuivrons l'année à venir.</p> <p>Toutefois, à la suite de cet agrandissement, le maintien de la qualité du suivi implique que l'extension du projet ne soit plus poursuivie. En parallèle, nous pensons que l'offre de projets à destination de ces jeunes doit être plus importante. D'autres modèles que le nôtre, qui travaillent ensemble de manière transversale, doivent co-exister, afin de répondre de manière cohérente à cette problématique. Ce maillage, et ce modèle à multiple entrée, nous permettra de répondre de manière plus cohérente à la problématique sur laquelle nous travaillons.</p>
<b>Chantier KAP deux - Les moyens - autonomisation et pérennisation du projet</b>	<p>Le maintien du projet et son agrandissement ne seront possibles que si nous arrivons à pérenniser les moyens mis à notre disposition. En effet, le projet KAP n'a actuellement qu'un emploi pérenne et fonctionne surtout avec différents subsides ponctuels, qui risquent de ne pas être renouvelés chaque année. Cette situation est un frein au développement et à l'agrandissement du KAP. La recherche de moyens doit être poursuivie. Différents contacts seront pris et poursuivis au niveau de l'aide à la jeunesse, du logement, de l'action sociale et de la santé.</p>
<b>Chantier KAP trois - la place de la dimension collective et du</b>	<p>Le projet KAP a, avant tout, comme porte d'entrée, le projet individuel de chaque jeune. Toutefois, les jeunes que nous accompagnons vivent dans un réseau, qui peut être une ressource importante.</p>

<p><b>réseau autour du jeune lors de son passage dans le logement KAP</b></p>	<p>La dimension collective doit continuer à être valorisée dans le projet pédagogique comme autant de modalités de suivi différentes. Nous insistons aussi sur l'importance des moments plus informels. Nous maintiendrons les différents moments collectifs organisés au sein des maisons (réunion des habitants, permanence Léon avec et sans atelier, sorties, événements ponctuels, etc.) et les rendrons plus attractifs. Nous développerons grâce à une collaboration avec une stagiaire un projet expérimental autour de la cuisine. Celui-ci amènera des pistes et des réflexions, qui seront intégrés au projet. Un axe autour de l'hygiène dans le logement y sera développé.</p> <p>Lors du passage par le logement, un réseau se développe autour du jeune. Le CEMO (accompagnement du jeune), l' AIS (gestionnaire locatif) et le CPAS (revenu et accompagnement du jeune) se déploient autour du bénéficiaire. Le fonctionnement de ce « trinôme » a toute son importance, que ce soit afin de pouvoir maintenir le jeune dans son logement ou de favoriser le développement de ses différentes compétences. Nous aurons une attention particulière sur la manière dont nous collaborons autour du jeune lors du passage par le KAP.</p>
<p><b>Chantier KAP quatre - le développement d'un réseau autour des transitions problématiques</b></p>	<p>Une meilleure prise en charge des jeunes en situation d'errance passera par un travail en réseau plus important entre/dans les secteurs et par la mise en place de réponses plus intégrées. Nous continuerons à nous investir activement dans différents groupes de travail intersectoriel autour de la trajectoire des jeunes vers l'autonomie. Nous insisterons sur l'importance de tisser des liens avec les secteurs de l'aide à la jeunesse, du sans-abrisme, de la santé et de l'aide sociale générale.</p> <p>Afin de favoriser ce type de travail, nous envisageons de rassembler un large panel d'acteurs de terrain à travers l'organisation d'un forum intersectoriel autour de l'autonomie en fin d'année 2020. La journée sera organisée de telle sorte que les participants de différents secteurs puissent se rencontrer et échanger sur les réalités de ces jeunes, ainsi que sur les projets et outils qui leur permettent la prise d'autonomie.</p>
<p><b>Chantier KAP cinq - Le développement d'un nouveau diagnostic social 2020-2023</b></p>	<p>Nous finirons l'écriture du DS 2017-2020 qui concernait la situation des jeunes dits « incasables ». Nous intégrerons au CEMO et au projet KAP les différentes pistes d'actions qui ressortent de ce travail de recherche. Nous envisageons, dans le nouveau diagnostic social 2020-2023, de nous pencher sur les besoins et réalités de certains types de public rencontrés à travers le projet KAP (jeunes parents ? jeunes LGBTQI+ ? jeunes « en fin de parcours » en institution ?, etc.).</p>
<p><b>Chantier KAP six - les liens avec l'aide à la jeunesse</b></p>	<p>Nous viserons, en 2020, à améliorer notre partenariat avec les services de l'aide à la jeunesse afin de favoriser l'entrée des jeunes encore suivis par l'aide à la jeunesse dans le dispositif KAP.</p>

<b>Chantier KAP sept - le comité KAP</b>	Un des trois membres du comité KAP quittera le projet en 2020. Nous réfléchissons à la composition, aux missions et au fonctionnement de ce comité.
--	---

## 5. Médias – Des nouvelles des anciens jeunes du KAP et quelques photos de nos activités

Dans cette section, vous pourrez prendre connaissance de différents médias qui illustrent le travail réalisé au KAP. Nous vous y présentons l'interview de deux jeunes passées par le KAP, quelques photos de nos différentes activités, ainsi qu'un article publié qui parle de notre projet.

### Interviews :

Interview de Lucia



**CEMO :** Quand est-ce que tu as rencontré le CEMO et quand es-tu passée au KAP ?

**Lucia :** **Je suis passée au mois de juillet et je suis restée 9 mois au KAP. Je l'ai quitté quand mon fils avait déjà 3 ou 6 mois.**

**CEMO :** Comment s'est passé ton projet au CEMO et au KAP ?

**Lucia :** **Ça s'est bien passé parce qu'il y avait des gens pour moi. Ils étaient toujours là pour m'écouter. J'étais accompagnée par Marie, Manon, puis Julie et vous (Seb).**

**CEMO :** Les point positifs ?

**Lucia :** **Il y avait des activités pour mon fils. Ils étaient là en train de toquer et de me dire « réveille-toi ! » quand je ne venais pas aux rendez-vous.**

**CEMO :** Points négatifs ?

**Lucia :** **C'était compliqué pour moi. C'était compliqué pour le CPAS parce que j'avais une carte E. Je ne pouvais pas avoir le CPAS en Belgique. On m'avait dit de prendre un avocat pour que je puisse au moins avoir quelque chose pour vivre. J'étais au CPAS de Saint-Gilles. L'inscription de mon fils à la commune aussi était compliquée car j'avais 16 ans et ils ne comprenaient pas. Aussi pour les allocations.**

CEMO : Les choses positives ou négatives par rapport au logement ?

Lucia : **Pour moi, l'appartement était bien, mais y a toujours des petites choses, voilà. Mais vraiment aucun problème.**

CEMO : Bon et mauvais souvenirs ?

Lucia : **Mauvais : c'est que le plafond était tombé, mais je dormais et j'étais enceinte.  
Le bon souvenir : c'est que les gens étaient chouettes avec moi et Marie m'avait aidé pour faire la route ensemble.**

CEMO : En quoi ça t'a aidé ?

Lucia : **Ça m'a aidé pour comprendre qui sont les gens qui m'aiment et ceux qui ne m'aiment pas. Ça m'a appris que la vie n'est pas facile. La vie, ce n'est pas « faire ce que tu veux ». Dans les moments difficiles, tu peux voir les vrais amis et ceux qui t'aiment.**

CEMO : Message pour les prochains jeunes

Lucia : **Les conseils, ça peut aussi nous aider. Écoute les gens autour de toi, c'est ça qui compte le plus. Les conseils ne sont peut-être pas importants là tout de suite, mais plus tard, ça le sera.**

Interview de Kamélia



CEMO : Quand est-ce que tu as rencontré le CEMO et quand es-tu passée au KAP ?

Kamélia : **J'ai rencontré le CEMO pendant les vacances. Ils m'ont expliqué le projet KAP et je suis entrée fin octobre.**

CEMO : Comment s'est passé ton projet au CEMO et au KAP ?

Kamélia : **Super bien, j'ai appris beaucoup de trucs... Contrat de bail, budget, hygiène, savoir vivre et tout ça... J'ai appris à être plus autonome.**

CEMO : Les point positifs ?

Kamélia : **Le point le plus positif, c'est que l'on peut être écouté. Si on a besoin d'aide, il y a toujours quelqu'un pour nous écouter... Même si ce n'est pas un de nos intervenants, c'est quelqu'un du CEMO...**

CEMO : Points négatifs ?

Kamélia : **Juste l'inondation qu'il y a eu un jour dans l'appartement... Sinon, je ne vois vraiment rien d'autre...**

CEMO : Les choses positives ou négatives par rapport au logement ?

Kamélia : **C'est vrai qu'il y a eu ce souci d'inondation. Avec ce problème, le logement n'était pas top et on a dû attendre pas mal de temps avant que les réparations puissent se faire. En attendant, on ne savait plus vraiment utiliser la cuisine...**

CEMO : Bon et mauvais souvenirs ?

Kamélia : **Un bon souvenir, c'était les activités et les sorties. Et les mauvais souvenirs, à part les inondations, il n'y a pas grand-chose.**

CEMO : En quoi ça t'a aidé ?

Kamélia : **Ça m'a aidé à être plus indépendante et autonome, savoir où aller pour les papiers, à la commune... Ça, ça veut dire quoi... Ça m'a apporté pas mal de réponses...**

CEMO : Message pour les prochains jeunes

Kamélia : **C'est le feu, faut le faire : )**

**Quelques photos de nos activités**



**2019**

## Une porte vers l'autonomie par Clara Van Reeth – revue « espace de liberté » publiée par le centre d'action laïque-Février 2020

**Attendu ou redouté, le passage à l'âge adulte survient en général avec son lot de défis et de difficultés. À Bruxelles, la vie en autonomie et la recherche d'un logement constituent des parcours semés d'embûches, en particulier pour les jeunes précarisés ou en rupture familiale. Le projet KAP du CEMO, à Saint-Gilles, propose un logement et un accompagnement à ces jeunes sur le fil, déjà majeurs, mais pas tout à fait adultes.**

« Le jour de mes 18 ans, j'ai dû quitter le centre d'accueil où j'avais été placé. Je suis sorti de là à 19 heures, il faisait noir. Je n'avais nulle part où aller. Je suis resté dans la rue. » Le passage à la majorité est une étape importante dans la vie d'une personne. Outre le fait de devenir légalement responsable de ses actes, il s'agit pour beaucoup de se lancer dans la vie dite « active », que celle-ci commence par des études ou une première immersion dans le monde du travail. Mais pour certains, comme le jeune Barrie, cette étape a tout d'un saut dans le vide. « Si tu ne vis plus avec tes parents, si tu ne peux pas bénéficier de leur expérience, à 18 ans, tout devient soudain très compliqué », témoigne-t-il. Parmi ses anciens compagnons du centre d'accueil, « beaucoup sont devenus alcooliques, toxicomanes ou fous ». Barrie, lui, a eu la chance de croiser la route du CEMO (Centre d'éducation en milieu ouvert), à Saint-Gilles, et de bénéficier de son projet de kot autonome provisoire (KAP). Après deux mois d'errance, sa candidature acceptée, il a décroché un logement temporaire en appartement, où il vit maintenant depuis près de trois ans.

### **Apprendre à vivre seul**

Le projet KAP se veut un espace de transition pour des adolescents au parcours de vie souvent émaillé de fractures. Le logement y est la porte d'entrée à un accompagnement soutenu, visant leur autonomie fonctionnelle. Il s'agit là d'un service (trop) unique en son genre, qui s'adresse à cette catégorie de jeunes situés dans l'angle mort de l'aide à la jeunesse, coincés dans ce passage flou de l'adolescence à l'âge adulte. « La plupart des jeunes qui sont en rupture avec leur milieu de vie ont appris à s'en sortir par la débrouille. Mais on n'imagine pas toujours à quel point la vie en autonomie peut être compliquée pour eux », avance Olivier Gatti, directeur du CEMO. L'hébergement au sein du KAP dure au minimum trois mois et peut être renouvelé chaque trimestre pendant un an – dans certains cas, quand les besoins en autonomie demeurent trop importants à l'issue de cette année, les jeunes peuvent bénéficier d'un bail supplémentaire allant jusqu'à trois ans.

### **Un loyer et une épargne**

Que coûte le KAP ? Ses locataires doivent s'acquitter d'un forfait mensuel de 470 euros, couvrant le loyer (entre 250 et 300 euros) et les provisions de charges, ainsi qu'une cotisation à une épargne automatique, qui leur est intégralement restituée lorsqu'ils quittent leur kot. En échange de ce tarif, nettement inférieur aux prix du marché, les jeunes s'engagent à respecter le contrat d'accompagnement du CEMO, qui prévoit une à deux rencontres par semaine, pendant toute la durée de leur séjour. Des rencontres axées sur l'apprentissage de l'autonomie : tri des déchets, mise en ordre administrative, optimisation de la consommation énergétique, gestion de son budget, paiement des factures, suivi médical, etc. Des ateliers collectifs sont également proposés. « On essaie de couvrir tous les domaines de la vie quotidienne », résume le directeur du CEMO. Durant sa première année d'hébergement à Ixelles, Barrie s'est donc engagé à partager tous ses tickets de caisse, une fois par semaine, avec son assistant social de référence chargé de superviser ses dépenses. Un rituel contraignant, voire infantilisant ? « Ah non, pas du tout », insiste le jeune homme, « c'est moi qui étais en demande, j'avais vraiment besoin de leur aide ! » L'aspect locatif du projet est quant à lui assumé par l'une des deux agences immobilières sociales (AIS) partenaires du KAP, qui tiennent les rênes du bail, contrôlent le paiement des loyers, voire rappellent à l'ordre les locataires en cas de retard de paiement ou de dégâts. Un partage des rôles bien distinct, essentiel, selon Olivier Gatti, pour éviter à l'AMO le rôle de « gendarme » qui fragiliserait son lien de confiance avec les jeunes.

## Double casquette

Débuté en 2010 avec seulement deux appartements mis à dispositions des jeunes, le projet KAP compte aujourd'hui onze appartements disséminés sur les communes de Saint-Gilles, Ixelles et Forest grâce, notamment, à un financement du CPAS. C'est d'ailleurs la particularité du CEMO : il est le fruit d'un partenariat intégré entre une AMO (Aide en milieu ouvert) et le CPAS de Saint-Gilles. Il a été créé par ce dernier il y a 40 ans, avant de recevoir, dans les années nonante, son agrément AMO. Passeuse de berges, l'association peut ainsi traiter, à une plus petite échelle et dans un cadre moins institutionnel, une série de dossiers qui lui sont transmis par le service jeunesse du CPAS. Celui-ci, de son côté, met à disposition du CEMO cinq équivalents temps plein et demi – soit un tiers de l'équipe complète de l'association. Autre bénéfice de cette configuration originale : sa proximité avec le CPAS de Saint-Gilles a offert au CEMO une plus grande flexibilité par rapport aux tranches d'âge de ses bénéficiaires : « Le projet KAP cible les jeunes entre 16 et 25 ans, puisque le service jeunesse du CPAS n'impose pas de limite d'âge stricte. C'est ce qui nous a permis de toucher ces jeunes en transition, ce que ne pouvaient pas faire les AMO, limitées à la tranche d'âge 0-18 ans. » Le Code Madrane, adopté le 17 janvier dernier, élargit désormais le champ d'action des AMO, leur permettant de s'adresser aux jeunes jusqu'à leurs 21 ans révolus. Une ouverture qui permettra peut-être de voir d'autres projets de ce type essayer. Pionnier dans son genre parmi les services d'aide à la jeunesse non mandatés, le KAP a déjà fait deux petits depuis sa création : la Maison de l'autonomie, ouverte aux jeunes usagers du CPAS d'Etterbeek et un projet d'hébergement né du partenariat entre une AMO et une AIS à Marche-en-Famenne.

## Une forte demande

Car la demande est là, assure Olivier Gatti : « On reçoit près de cent candidatures par an. Étant donné que nous ne sommes pas un service d'accueil d'urgence, nous prenons le temps d'étudier la candidature du jeune, on mène avec lui environ trois entretiens préalables. » Le délai minimum entre ces entretiens et l'octroi d'un logement est de deux semaines, « pour que le jeune puisse réfléchir à son engagement ». Mais la durée d'attente totale est souvent bien plus longue pour les jeunes. « Nous n'avons pas de liste d'attente chronologique : donc dès qu'un appartement se libère, il est attribué en fonction d'une série de critères que nous avons établis, comme l'âge, l'urgence de la situation, etc. », détaille le directeur du CEMO. Sur les 80 jeunes qui ont envoyé leur candidature en 2017, seuls 21 ont pu être hébergés au sein du KAP. Ces dernières années, le logement est devenu un vrai point noir pour les jeunes bruxellois : la hausse des loyers et les réticences des propriétaires dans le privé ont rendu difficile la recherche d'un appartement, *a fortiori* pour les jeunes en situation précaire. Parvenir à l'autonomie est également un plus grand défi qu'avant, assure Olivier Gatti : « Beaucoup de choses, comme les procédures administratives et le découpage institutionnel, se sont énormément complexifiées. Face à cela, les jeunes ne s'estiment pas bien préparés. » Après trois ans d'accompagnement, Barrie pense quant à lui avoir enfin acquis suffisamment de clés pour lui permettre d'ouvrir les portes de son avenir. « Avant, même une demande auprès du CPAS me semblait impossible. Aujourd'hui, c'est moi qui aide mes amis qui galèrent. » Le jeune adolescent, contraint d'arrêter ses études à 18 ans (en février de sa dernière année de secondaire) faute de logement, a pu reprendre des études en promotion sociale, grâce au suivi du CEMO. Aujourd'hui, son CESS en poche, il prévoit de rejoindre bientôt sa famille installée à New York. Pour répondre à la demande grandissante des jeunes, le CEMO envisage pour sa part d'augmenter encore son offre de logements, « jusqu'à 20 appartements maximum ». Autre changement probable dans un futur proche : la limite d'âge du KAP pourrait être rabotée de 25 à 22 ans, « par souci de cohérence avec le nouveau décret de l'aide à la jeunesse ».

## Conclusion

Vous voilà arrivés au bout de la lecture de ce rapport. A travers une approche à partir des chiffres et des différentes actions menées cette année, vous avez pu prendre connaissance de dimensions importantes de notre dispositif. Les témoignages et vignettes cliniques ont, quant à eux, permis d'illustrer de manière plus concrète certaines réalités vécues par le public.

« *Un dispositif à la croisée des chemins* ». Le titre qui a été choisi l'illustre. Le positionnement particulier du projet, par sa place à l'intersection entre différents secteurs et son ouverture à un public large, répond aux besoins de nombreux bénéficiaires dans des situations très diverses. Il permet aux bénéficiaires, grâce à l'accompagnement proposé, d'être plus outillés pour choisir et poursuivre leur propre route. Ce positionnement du projet nous place dans une position de témoins privilégiés des difficultés vécues lors de ce moment nodal de la sortie de l'adolescence. Il nous rend légitime de pouvoir suggérer, parfois avec les jeunes, les réponses pertinentes qui pourraient être développées pour mettre fin au sans-abrisme.

Toutefois, à l'image de ces jeunes, et à l'aube de son dixième anniversaire, le KAP est aussi à la croisée des chemins. Cette première décennie d'existence nous a permis d'expérimenter un modèle, qui, au fur et à mesure des années, a pu faire ses preuves. Aujourd'hui, les moyens nécessaires à son fonctionnement n'ont toujours pas été totalement pérennisés. Nous espérons que les prochains mois et les prochaines années nous amèneront les ressources pour continuer à offrir un accompagnement de qualité... Et même, cerise sur le gâteau, à multiplier les nombres d'unités de logement proposées.

Cela ne nous empêchera toutefois pas de fêter ce dixième anniversaire comme il se doit. Les douze prochains mois seront rythmés par différents évènements qui nous permettront de marquer le coup. Que ce soit à travers les représentations de la pièce de théâtre *Silent disco* au théâtre Les Tanneurs, une fête ouverte à tous les anciens jeunes passés par le projet, ou l'organisation d'un forum intersectoriel autour de l'autonomie, l'année 2020 s'annonce de nouveau riche et animée.

En espérant vous croiser dans les mois qui viennent,

L'équipe KAP

Le KAP existe et se développe grâce au soutien de :

